

Code produit	1168	Page 1 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)
Fiche de données de sécurité conforme à la Rég. Européenne 1907/2006 telle qu'amendée		Se substitue à la fiche de Octobre 2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Alial®

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **FOSETYL-AI 80 WG**
- Nom commercial **Alial®**
AMM n°2130201
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme fongicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
 11 bis Quai Perrache
 69002 LYON
 Tel 04 37 23 65 70
 Fax 04 78 71 08 46
communication.france@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Numéro d'urgence BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales :* Centres antipoison en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

♣SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Irritation oculaire : catégorie 2 (H319)
- Classification OMS Classe U (Peu susceptible de présenter un danger aigu si utilisation normale)
- Dangers pour la santé Le produit peut être légèrement à modérément irritant pour les yeux.
- Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.

Code produit	1168	Page 2 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Fosetyl-Al 80 WG

Pictogrammes de danger (GHS07)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de danger supplémentaires

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Autres

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.

Substances actives

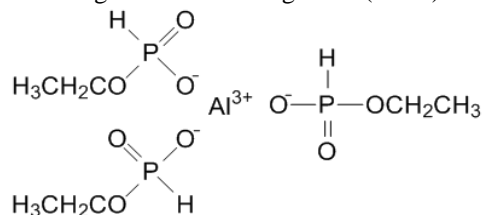
Fosetyl-aluminium Contenu : 83% en poids

Nom CAS Phosphonic acid, monoethyl ester, aluminum salt

N° CAS 39148-24-8

Code produit	1168	Page 3 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

Nom IUPAC Aluminium tris-O-ethyl phosphonate
 Ethyl hydrogen phosphonate, aluminium salt
 Nom ISO Fosetyl-aluminium
 Nom UE Triphosphonate d'aluminium et de triéthyle
 N° CE (N° EINECS) 254-320-2
 N° index UE..... 006-095-00-5
 Classification du composant Dommages oculaires : Catégorie 1 (H318)
 Formule structurale



<i>Ingrédients à déclaration obligatoire</i>	Contenu (%p/p)	N° CAS	N° CE (N°EINECS)	Classification
Kaolin	5	1332-58-7	310-194-1	Non classé
Sodium diisopropyl-naphthalene-sulphonate	3	1322-93-6	215-343-3	Tox. Aigue 4 (H302) Tox. Aigue 4 (H332) Irrit. Oculaire 2 (H319) STOT SE 3 (H335)

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre que les symptômes se développent, mais lancer immédiatement les procédures décrites ci-dessous.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas de contact cutané

Enlever tout vêtement souillé ou chaussures contaminées; laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de projection dans les yeux

Rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Contactez sans délai le 15, le 112 ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Code produit	1168	Page 4 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principalement une irritation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un suivi médical immédiat est requis en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après la décontamination, le traitement de l'exposition correspond à celui d'une substance chimique générale et devrait viser à contrôler les symptômes et l'état clinique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition essentiels sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et le pentoxyde de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi que des vêtements de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des récipients vides et hermétiques pour la collecte des déversements devraient être disponibles.

En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes du produit ou plus) :

1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un

Code produit	1168	Page 5 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

appareil respiratoire, un masque facial ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement. Éviter et réduire autant que possible la formation de vapeur ou de poussière, éventuellement en humidifiant. Tout contact personnel avec le produit doit être évité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent immédiatement être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyer la zone avec un chiffon humide et / ou un détergent industriel puissant et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel que liant universel, terre à Foulon, bentonite ou une autre argile absorbante et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
 Voir section 13 concernant l'élimination.

♣SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou

Code produit	1168	Page 6 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel et de la chaleur, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. La pièce de stockage doit être construite avec des matériaux incombustibles, être fermée, sèche, fraîche, aérée, ventilée, le sol doit être imperméable, l'accès doit être interdit aux personnes non autorisées et aux enfants. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les semences et le fourrage (aliments pour animaux en général) ne doivent pas être présents. Un point de lavage des mains doit être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, aucune limite d'exposition personnelle n'a été établie pour le fosétyl-aluminium.

		Année	
Kaolin	ACGIH (USA)	2015	2 mg/m ³ , fraction respirable de l'aérosol
	TLV		
	OSHA (USA)	2015	15 mg/m ³ , poussière totale
	PEL		5 mg/m ³ , fraction respirable
	EU, 2000/39/EC	2009	Non établi
	Tel qu'amendé		
	Allemagne, MAK	2014	Non établi
	HSE (UK) WEL	2011	2 mg/m ³ , poussière respirable

Code produit	1168	Page 7 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

Kaolin : pour la France, valeur limite – 8 heures : 10 mg/m³ (aérosol respirable)

Cependant, d'autres limites d'exposition peuvent être définies par la réglementation locale et doivent être respectées.

Fosetyl-AI

DNEL

Non établi

PNEC, environnement aquatique ..

L'EFSA a établi une AOEL de 14 mg/kg pc/jour
 0.17 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.

Les précautions mentionnées ci-dessous sont principalement destinées à la manipulation du produit non dilué et à la préparation de la solution d'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.



Protection respiratoire

Le produit ne présente pas automatiquement un risque d'exposition des voies aériennes lorsqu'il est manipulé avec précaution, mais en cas de décharge accidentelle du produit qui produirait une vapeur ou une poussière épaisse, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, tels qu'en tissu stratifié, caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile. Les temps de rupture de ces matériaux pour le produit sont inconnus, mais on s'attend à ce qu'ils offrent une protection adéquate.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible sur le lieu de travail quand il y a un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas

Code produit	1168	Page 8 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide blanc (granulés)
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Dispersion dans l'eau 1%: > 3.5
Point de fusion/point de congélation	Se décompose sans fondre
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de point d'ébullition
Point d'éclair	> 61°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non hautement inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Fosetyl-aluminium : < 10 ⁻⁷ Pa à 25°C
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Solubilité(s)	Densité en vrac ou en tapée : 0.62 g/cm ³ Solubilité du fosetyl-aluminium à 20°C dans: Methanol 850 mg/l xylene 1 mg/l ethyl acetate < 1 mg/l n-heptane < 1 mg/l eau approx. 110 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Fosetyl-aluminium : log K _{ow} = -2.1 à 21-23°C
Température d'auto-inflammabilité	Non auto-flammable
Température de décomposition	Au-dessus de 200°C
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité

Le produit est miscible avec l'eau.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** À notre connaissance, le produit n'a aucune réactivité particulière.
- 10.2. **Stabilité chimique** Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à température ambiante.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune connue.
- 10.4. **Conditions à éviter** Le chauffage du produit générera des vapeurs nocives et irritantes. Le produit se décompose dans des conditions humides.
- 10.5. **Matières incompatibles** Bases fortes, agents oxydants et réducteurs puissants

Code produit	1168	Page 9 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

10.6. **Produits de décomposition dangereux** Voir sous-section 5.2.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. **Information sur les effets toxicologiques** * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

Toxicité aiguë		Le produit n'est pas considéré comme nocif lors d'une seule exposition. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 6250 mg/kg
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : 3750 mg/kg
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Non irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Légèrement à modérément irritant pour les yeux. *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Pas un sensibilisant cutané. *
Mutagénicité sur les cellules germinales		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Cancérogénicité		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène. *
Toxicité pour la reproduction		Le produit ne contient aucun ingrédient susceptible d'avoir des effets néfastes sur la reproduction. *
STOT – exposition unique		À notre connaissance, aucun effet spécifique après une seule exposition n'a été observé. *
STOT – exposition répétée		On trouve ce qui suit pour l'ingrédient actif fosetyl-Al: Organe cible: pas d'organe cible DSENO: 20 000 ppm (1424 mg/kg de poids corporel/jour) dans une étude de 90 jours sur des rats (méthode OCDE 408). À cette dose, seuls des changements mineurs et accidentels ont été observés. *
Danger par aspiration		Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés		Principalement irritation
<u>Fosetyl-Al</u>		
Toxicocinétique, métabolisme et distribution		Après la prise orale, le fosétyl-aluminium est rapidement absorbé et largement distribué dans le corps. Le métabolisme est limité et l'excrétion est également rapide, principalement dans les 24 heures. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë		La substance n'est pas nocive lors d'une exposition unique. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 7080 mg/kg (méthode OCDE 401)
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Code produit	1168	Page 10 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5.11 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La substance peut provoquer une grave irritation des yeux (méthode OCDE 405).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	La substance n'a pas provoqué de sensibilisation de la peau chez les cobayes (méthode OCDE 406). *
<u><i>Sodium diisopropyl-naphthalenesulphonate</i></u>	
Toxicité aiguë	La substance est nocive par inhalation et par ingestion.
Voie(s) de pénétration	- ingestion DL ₅₀ , voie orale, rat: > 600 mg/kg
	- peau DL ₅₀ , voie cutanée, rat: non disponible
	- inhalation CL ₅₀ , inhalation, rat: non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut être légèrement irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne devrait pas être sensibilisant sur la base de l'évaluation QSAR. *
STOT – exposition unique	Irritant pour les voies respiratoires.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Le produit est toxique pour les algues. Il n'est pas considéré comme nocif pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les micro et macroorganismes du sol et les insectes.	
L'écotoxicité de la matière active fosétyl-aluminium est mesurée comme suit:		
- Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	96-h CL ₅₀ : > 122 mg/l 28 jours NOEC 100 mg/l
	Poisson-lune Bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>)	96-h CL ₅₀ : > 60 mg/l
- Invertébrés	Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	48-h CE ₅₀ : > 100 mg/l 21-jours NOEC: 17 mg/l
- Algue	Algue verte (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)	72-h CE ₅₀ : 5.9 mg/l
- Plantes	Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>)	14-jours NOEC: 20.4 mg/l
- Oiseaux	Caille japonaise (<i>Coturnix coturnix japonica</i>)	DL ₅₀ : 4997 mg/kg
- Vers de terre	<i>Eisenia fetida</i>	CL ₅₀ : > 1000 mg/kg de sol
- Abeilles	Abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	48-h DL ₅₀ , oral: > 140 µg/abeille 48-h DL ₅₀ , contact: > 100 µg/abeille
12.2. Persistance et dégradabilité	Le fosétyl-aluminium est facilement biodégradable. On constate que les demi-vies de dégradation primaire sont inférieures à 1 jour dans un sol aérobie. La dégradation se produit à la fois en aérobie et en anaérobie.	

Code produit	1168	Page 11 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

Le produit contient des quantités mineures d'ingrédients difficilement biodégradables qui peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
 En raison de sa solubilité élevée dans l'eau, le **fosétyl-aluminium** ne devrait pas se bioaccumuler.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** Le **fosétyl-aluminium** est mobile dans l'environnement mais se dégrade rapidement.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
 L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux
- Élimination des emballages Ré-emploi de l'emballage interdit.
 Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
 Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.
- Code d'élimination des déchets..... 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** Non classé comme matière dangereuse pour le transport.
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Non applicable
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** Non applicable
- 14.4. **Groupe d'emballage** Non applicable

Code produit	1168	Page 12 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

- 14.5. **Dangers pour l'environnement ..** Peut avoir des propriétés dangereuses dans l'environnement.
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** À notre connaissance, aucune réglementation particulière ne s'applique.

Tous les ingrédients sont couverts par la législation de l'UE sur les produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3. **Autres** Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Protection des travailleurs : réglementation française.
Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale
Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)
Délai de rentrée : consulter l'étiquette
Protection de l'environnement :
Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : /

Pour les informations réglementaires liées à l'emploi du produit, consulter l'étiquette.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

- Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité Changements mineurs
- Liste des abréviations ACGIH American Conference of Governmental Industrial

Code produit	1168	Page 13 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

	Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association (Association américaine d'hygiène industrielle)
AOEL	Acceptable Operator Exposure Level
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro de registre de la substance)
Dir.	Directive
DNEL	Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
CE	Communauté Européenne
CE ₅₀	Concentration d'effet 50 %
CE _{r,50}	Concentration d'effet 50 %, basée sur la croissance
CL ₅₀	Concentration létale 50 %
Directives	MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
DL ₅₀	Dose létale 50 %
EC	Emulsifiable Concentrate (Concentré Émulsifiable)
EFSA	European Food Safety Authority
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne de substances chimiques notifiées)
enreg.	Enregistrement
GHS (SGH)	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health and Safety Executive
IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ISO	International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	Niveau sans effet néfaste observé
NOEC	No Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observé)
n.o.s.	Not otherwise specified
n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé (WHO)
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prévention, des pesticides et substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PBT	Rémanent, Bioaccumulatif, Toxique (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PEL	Personal Exposure Limit (valeur limite d'exposition)
PCV	Paiement Contre Vérification
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)

Code produit	1168	Page 14 sur 14
Nom du produit	Alial®	Juin 2019 (version 2)

QSAR	Quantitative Structure-Activity Relationship (Relation quantitative structure-activité)
Reg.	Règlement
SC	Suspension Concentrate (suspension concentrée)
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT	Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique d'organe cible)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite du seuil)
TWA	Time Weighed Average (Temps moyen pondéré)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (Très rémanent, Très bioaccumulatif)
WEEL	Limite d'exposition environnementale professionnelle
WEL	Workplace Exposure Limit (limite d'exposition professionnelle)
WG	Water dispersible Granule (Granulés dispersibles dans l'eau)

Références Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Données de tests

Mentions de danger utilisées H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.